

Formation pratique

auprès des élus et des techniciens essonniers

Outils de compréhension et d'actions territoriales :
une formation sur deux jours, in situ,
adaptée à votre territoire.



Les collectivités sont confrontées en permanence à de nouveaux enjeux qui impactent leur cadre de vie : logements, orientations d'aménagement, densification, patrimoine.

Pour répondre à ces nouveaux besoins, le CAUE de l'Essonne développe une formation courte et opérationnelle destinée aux élus et techniciens. A partir d'exemples concrets, cette formation propose de se saisir d'outils tels que l'observation, l'analyse, la réglementation, pour traduire le projet politique en terme d'aménagement.



Olivier **CLODONG**
Président du CAUE 91
Maire de Yerres,
Conseiller départemental.

“Dans le cadre de la convention d’objectifs passée avec le Département de l’Essonne, le CAUE 91 s’est engagé à déployer son service d’intérêt public au plus près des Essonnais.

Ces formations pratiques à l’usage des collectivités en sont une première étape. Elles ont été conçues comme un outil permettant aux élus et techniciens territoriaux d’imaginer et de formaliser leur projet de territoire.

Nous avons également développé une offre diversifiée afin de répondre aux besoins de tous les habitants essonnais: des fiches conseils accessibles depuis

le site internet, un conseil personnalisé avec un architecte ou paysagiste conseiller ou bien encore la mise en place de permanences architecturales comme en sous-préfecture d’Étampes.

Autant d’outils qui permettent à tous les particuliers du département d’être accompagnés dans leurs projets de construction ou d’aménagement.

En effet, aujourd’hui plus que jamais, le CAUE a un rôle à tenir comme service public départemental de proximité sur l’ensemble de ses compétences Architecture, Urbanisme, Environnement et Paysage”.

JOURNÉE 1

Comment appréhender le territoire ?



Matin

Pratiques du terrain

Partir du terrain pour appréhender les « marqueurs » du territoire.

Objectif: Manipuler et mobiliser les techniques d’enquête de terrain.

Atelier terrain: Pratiques d’observation pour identifier les ressources du territoire. Partage des perceptions et des valeurs sur ce qui fait l’identité de la collectivité:

- Repérage des marqueurs architecturaux urbains et paysagers;
- Repérage des « pépites paysagères/ biodiversité »;
- Repérage des usages aux différentes échelles.

Atelier en salle: Identification et définition collective des valeurs spatiales et d’usage de la collectivité.

Après-midi

Composantes du territoire

Décrypter les composantes paysagères et architecturales.

Objectif: A partir des marqueurs identifiés, déterminer les caractéristiques paysagères et architecturales.

Paysage: S’appuyer sur la structure naturelle du territoire, le relief, la géologie, la biodiversité pour identifier les valeurs paysagères à transmettre et à valoriser à l’échelle du projet d’aménagement.

- Quelle articulation avec de nouveaux usages ?
- Quelle traduction dans l’espace public ?

Patrimoine et qualité architecturale:

- Comment décrypter les grandes composantes architecturales et urbaines ?
- Comment les traduire dans une perspective contemporaine, en résonance avec les nouveaux enjeux écologiques ?

Organisation

Durée: 2 jours

Lieu: Dans votre commune

Format: 15 personnes max.

Informations pratiques

Public: Collectivités adhérentes du CAUE 91

Tarif: Gratuit, sous convention

Renseignements:

Tél.: 01 60 79 35 44

Courriel: caue91@caue91.asso.fr



JOURNÉE 2

Quels outils pour quel projet ?

Matin

Outils réglementaires

Saisir les liens entre projet de territoire et outils réglementaires.

Objectif: Se fonder sur le projet urbain pour élaborer les règles d'urbanisme.

Exercice pratique en petits groupes à partir de questions concrètes concernant l'évolution de votre territoire:

- Que veut-on faire ?
- Quelles règles écrire dans les documents d'urbanisme pour y parvenir ?

Prise de recul en rappelant les grandes orientations de votre projet de territoire et celles des documents d'urbanisme supra-locaux (SCOT, SDRIF).

Présentation d'outils réglementaires grâce auxquels la collectivité peut favoriser la mise en œuvre de ses orientations.

Après-midi

Cadre de vie, formes d'habiter

Concevoir des modes d'habiter liés aux besoins et contraintes locales.

Objectif: Reconsidérer les types d'habitat possibles à partir d'exemples

Réflexion sur les aménagements souhaitables et possibles de votre cadre de vie, de l'échelle du territoire à celle de la parcelle.

Relation Architecture Urbanisme Paysage:

- Quels rapports entre espaces privés et publics ?
- Quelles densités en fonction des contextes ?
- Quels types d'habitats pour répondre aux aspirations des habitants ?

Comparaison et décryptage: diversité des types d'habitat et des formes urbaines permettant d'apporter des solutions aux besoins.

Déroulé des deux journées de formation

Journée 1

Accueil/Café

Ateliers terrains

Repérage des marqueurs du territoire:
forme urbaine patrimoine, architecture, paysage

Pause déjeuner

Micro-formation

s'appuyant sur les marqueurs identifiés

1-Paysage : grande échelle et paysage du quotidien

2-Patrimoine / Qualité architecturale :
nomenclature, matériau, historique /
intégration architecture contemporaine /
réhabilitation / évolution

Questions de terrains

Mise en regard / demandes des communes

Journée 2

Accueil/Café

Workshop

Atelier de mise en situation
Quelles règles pour quel projet ?

Pause déjeuner

Micro-formation

s'appuyant sur les questions identifiées

3-forme urbaine
densité et usages /
outils réglementaires /
outils opérationnels

Synthèse partagée

Votre projet de territoire: conclusion et pistes d'actions